



Accueil des élèves à partir du 22 juin 2020
Message aux parents d'élèves

Comme annoncé par le président de la République dans son allocution du 14/06/2020, nos élèves seront accueillis au collège, à partir du 22 juin 2020, « de manière obligatoire et selon les règles de présence normale ».

Je vous prie de trouver ci-après les modalités d'accueil, conformes au protocole sanitaire national.

- Rétablissement des emplois du temps et de la grille horaire (entrées, récréations, demi-pension, sorties).
- **Pour le planning des élèves, il faut donc se reporter à Pronote.**
- Chaque classe occupe la même salle de cours tout au long de la journée :

6A	6B	6C	6D	6E	6F	6G
Salle 212	Salle 214	Salle 216	Salle 217	Salle 312	Salle 314	Salle 316

5A	5B	5C	5D	5E	5F	5G
Salle 300	Salle 203	Salle 223	Salle 205	Salle 207	Salle 226	Salle 227

4A	4B	4C	4D	4E	4F
Salle 100	Salle 101	Salle 102	Salle 103	Salle 104	Salle 105

3A	3B	3C	3D	3E	3F
Salle 110	Salle 111	Salle 112	Salle 113	Salle 114	Salle 115

- Les parents d'élèves s'engagent à **ne pas envoyer leurs enfants au collège en cas de fièvre** (38°C ou plus) ou en cas d'apparition **de symptômes** évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- **Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre** lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe).
- Le **port du masque « grand public » est obligatoire pour les élèves** dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre **ne peut être garantie**.
- Recommandation : lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

- Les élèves devront disposer **de 2 masques par jour (1 par demi-journée) fournis par leurs parents.**
- Il est possible de retirer des masques au collège **le vendredi 19 juin entre 9h et 12h.**

- Le port du masque « grand public » n'est pas obligatoire pour les professeurs lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.
- La **demi-pension est proposée si vous en faites la demande à vs.bazille@ac-montpellier.fr** ce jeudi 18 juin pour la semaine du 22 juin, en indiquant dans votre message le nom, le prénom de votre enfant et les jours choisis (lundi 22, mardi 23, jeudi 25 et/ou vendredi 26).
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels seront assurés conformément aux prescriptions du protocole sanitaire.
- **ASSR2 : les élèves de 3^{ème} passeront l'ASSR2 dans le courant de la semaine du 22/06.** Le planning sera publié dans Pronote.
- **ASSR1 : les élèves de 5^{ème} passeront l'ASSR1 entre septembre et décembre 2020.**
- Une fiche destinée à votre enfant est jointe à ce message. Nous vous encourageons à en faire avec lui une lecture commentée.

Merci de votre confiance et de votre coopération !